

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 31 octobre 2013

Appel	L'appel fait constater la présence de 20 membres, 1 membre est excusé et 2 sont absents. La Municipalité est au complet.
Procès-verbal de la séance du 27 juin 2013	Le procès-verbal est approuvé tel que présenté.
Communications de la Municipalité	<p>M. Alain Michel, syndic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de sa participation le 31 juillet à la manifestation de la Meule à charbon organisée par l'AGAP, la Municipalité a fait une caisse de 5'030.-Fr. Le bénéfice engendré sera destiné d'une part à un repas pour la Municipalité et d'autre part à un aménagement, encore en réflexion, pour la commune. • L'auberge de l'Etoile annonce sa réouverture le 5 novembre. <p>M. Jean-Marc Crottaz, municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trottoir Prés Devant : dossier envoyé au voyer de l'Etat est en attente. • Arrêt du car postal et TPF vers l'ancien poids public : des exigences sont demandées : dimensions à respecter, accès pour handicapés. Les transporteurs ne participeront pas au financement. <p>Avec photos à l'appui, M. Daniel Sprunger, conseiller, montre la dangerosité des lieux : le bus ne s'arrête pas si les enfants ne sont pas visibles, ceux-ci se tiennent devant la glissière de sécurité. Est-ce qu'une solution provisoire pourrait être envisagée ? par un marquage ?</p> <p>Y aura-t-il un couvert ? demande M. Olivier Schaer, conseiller.</p> <p>M. Jean-Daniel Fattebert, conseiller, rappelle de s'intéresser à l'ensemble de l'aménagement de la place.</p> <p>Du côté opposé de la route, l'arrêt des bus sur la place du restaurant n'est pas possible car c'est une place privée.</p> <p>M. Philippe Liniger, municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des bornes hydrantes : le travail est terminé. Dépassement pour le génie civil de 1'542.-Fr et pour l'installation sanitaire de 715.-Fr. : frais augmentés car 1) la borne hydrante de l'ancien poids public a été déplacée en vue d'un réaménagement futur de ce secteur, 2) la conduite d'alimentation de la borne hydrante à la route de Lucens était défectueuse. Le cout total de ces travaux s'élève à 33'204.-Fr <p>Afin de clore le dossier, l'ECA versera une subvention de 20% sur l'ensemble des travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fuite d'eau réparée sous la route aux Grassys 4 en juillet 2013. • Pluviométrie élevée en octobre qui garantit les 30l/min suffisants pour alimenter le village.
Arrêté d'imposition 2014 : lecture et approbation	<p>Les points importants sont lus par la secrétaire municipale Mme Isabelle Christinet.</p> <p>La Municipalité propose un arrêté d'imposition inchangé par rapport à celui de 2013.</p> <p>Rien ne nécessite une augmentation d'impôt. L'impôt communal reste à 74 % de l'impôt cantonal de base. L'UCV a entamé des négociations auprès du canton : frein à l'augmentation de la facture sociale, moratoire sur les routes.</p> <p>La facture de l'école est en augmentation ; par contre, les frais des transports scolaires sont nettement plus bas depuis la nouvelle répartition.</p> <p>Le conseil général vote et accepte cet arrêté comme proposé.</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnaloup 31 octobre 2013

<p>Place de convivialité : communications- discussion</p>	<p>La communication de la Municipalité qui était à consulter sur www.prevonloup.ch est lue par la secrétaire municipale. La vision d'une place multi générationnelle n'a pas changée : accessible à tous, être de qualité et aux normes de sécurité.</p> <p>Une offre détaillée pour mise à plat du terrain, dallage pour place de la table, terrain de pétanque, aire de jeu, table avec banc représente un montant total de 46'960.-Fr TTC.</p> <p>Multiples questions de la Municipalité : éviter la mise à plat du terrain, supprimer le terrain de pétanque.</p> <p>Discussion ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Daniel Sprunger propose des travaux effectués par les villageois (piste de pétanque). Le syndic dit qu'il est difficile d'assurer cette prestation. M. Sprunger propose aussi une collecte de dons pour les personnes voulant participer à la création de cette place. • M. Daniel Michel, conseiller, demande une estimation chiffrée des travaux en dehors des fournitures. • M. Jean-Daniel Fattebert, membre de la commission d'étude de ce projet, explique qu'à Curtilles, sur 10 ans d'amortissement, le cout revient 35.-Fr /hab. /an. Le projet complet pourrait être réalisé par étapes au fur et à mesure des possibilités financières de la commune. • M. Roland Oberson, conseiller, propose l'armée-protection civile qui recherche parfois ce type de travaux. Si les travaux se font en plusieurs étapes, ça engendre des frais supplémentaires d'installation de chantier. • M. Christian Schneider, conseiller, se pose les questions suivantes : est-ce que les gens veulent s'investir ? faut-il niveler le terrain ? fractionner les travaux sur 2-3 ans ? • M. Hervé Wyssa propose de stocker de la terre lors de travaux de creuse au village et se propose pour travailler. • M. Philippe Liniger constate que ces travaux représentent 300.-Fr/hab. Il existe déjà beaucoup de place de jeu familiale, privée au village. M. Daniel Sprunger souligne la différence essentielle : une place villageoise est ouverte à tous. • M. Olivier Schaer propose 2 préavis : version professionnelle et version villageoise, avec intervention éventuelle de la protection civile. • M. Jean Liechti, conseiller, trouve qu'une mise en place par étapes est favorable en prévoyant 15'000-20'000.-Fr par année au budget. <p>En conclusion, la majorité du Conseil adopte la formule suivante : la Municipalité va proposer plusieurs préavis afin de réaliser les travaux par étapes décrites dans la communication.</p>
<p>Divers et propositions individuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Christian Schneider, au nom de l'AGAP, remercie le Conseil général et la Municipalité d'avoir assuré un éventuel déficit lors de la Meule à charbon de l'été dernier. Heureux de ne pas avoir à solliciter la commune, l'AGAP va utiliser le bénéfice pour des animations futures au village. L'idée est de continuer la journée de rencontre autour d'un feu au bois de Verrey avec l'aide de la commune pour financer le repas. L'AGAP remercie toutes les sociétés et les personnes qui ont apporté leur soutien, la joie et la bonne humeur à cette fête.

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 31 octobre 2013

	<ul style="list-style-type: none">• M. Daniel Sprunger signale que le feu de l'Avent le dimanche 1^{er} décembre organisé par la paroisse aura lieu à Prévonloup. Il recherche un terrain, du bois et des gâteaux.• M. Olivier Schaer évoque le problème des horaires des bus scolaires pour Lucens. Les enfants attendent 50 min/jour à Lucens, livrés à eux-mêmes. Il demande le soutien de la Municipalité pour relayer la demande : Prévonloup et Lovatens sont pénalisés : demande d'une alternance des bus avec Curtilles. Le syndic n'a pas trouvé de règlement concernant les transports scolaires de l'AIMLE. Divers avis : un grand bus pourrait transporter les enfants des 3 villages pour éviter attente et navette. L'arrivée d'autres enfants au village risque de compliquer les choses mais aussi de trouver d'autres solutions. L'avis général est que la Municipalité appuie et soutienne la proposition du groupe des parents représenté par M. Olivier Schaer.• Pour conclure, le nouveau président, M. Léandre Bolomey, prend la parole pour rendre hommage et remercier son prédécesseur, M. Daniel Sprunger. En effet, depuis 1997, Daniel a œuvré fidèlement et généreusement pour la commune de Prévonloup. Ouvert aux débats, il a toujours encouragé chacun à exprimer son avis lors des séances. De plus, il a, durant toutes ces années, assuré le bon fonctionnement du dépouillement lors des votations et élections, en ne manquant qu'un seul dimanche. C'est sous les applaudissements que Daniel reçoit le cadeau de remerciements de la commune.
--	---

Clôture de la séance à 21h45

Le Président

La Secrétaire